

Point de vue

Défaillances d'entreprises : toujours pas d'effet de rattrapage post-Covid

Par Elise Boekwa Bonkosi et Anne Epaulard,
département Économie

20 mai 2022

1. Au premier trimestre 2022 les défaillances d'entreprises sont encore très inférieures au niveau d'avant la pandémie

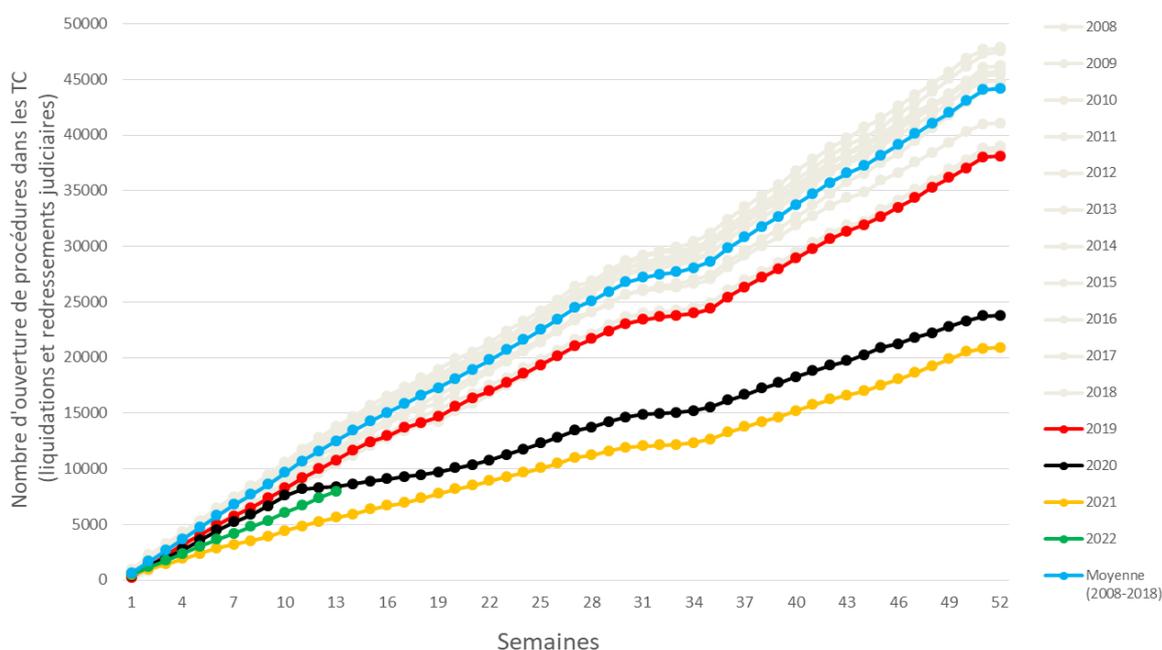
Les faibles niveaux de défaillance d'entreprises depuis mars 2020 ont fait craindre un phénomène de « rattrapage » à mesure que les aides aux entreprises s'estompent : les entreprises peu saines, ayant évité la défaillance en 2020 et 2021, se présenteraient finalement devant les tribunaux de commerce en 2022, au point que les défaillances d'entreprises dépasseraient leur niveau habituel¹. Au premier trimestre 2022, aucun signe de rattrapage n'est observé.

Avec 7 400 nouvelles procédures collectives (redressements et liquidations judiciaires), le nombre de procédures de faillite entamées dans les tribunaux de commerce augmente sensiblement au premier trimestre 2022, à la fois par rapport au dernier trimestre 2021 (6 200 ouvertures environ) et au premier trimestre 2021 (5 600).

Au premier trimestre 2022, le nombre de nouvelles procédures est toujours très inférieur (de l'ordre de 26 %) à celui de l'année 2019 (voir graphique 1). Même si la tendance du début de l'année 2022 semble montrer que les faillites d'entreprises seront plus nombreuses en 2022 qu'elles ne l'ont été en 2020 et 2021, il est bien trop tôt pour parler de rattrapage des faillites « manquantes » des années 2020 et 2021. Un tel rattrapage, même partiel, supposerait en effet que les défaillances en 2022 non seulement rejoignent, mais aussi dépassent, celles de 2019.

¹ Voir à ce sujet les précédents billets : « [Les défaillances d'entreprises dans la crise Covid-19 : zombification ou mise en hibernation ?](#) » (14 décembre 2020, par M. Cros, A. Epaulard et P. Martin), « [Les tribunaux de commerce pourront-ils faire face au rebond des faillites suite à la crise ?](#) » (1^{er} juillet 2021, par A. Epaulard et F. Gache) et « [Défaillances d'entreprises : où en est-on ?](#) » (2 décembre 2021, par E. Boekwa Bonkosi, A. Epaulard et F. Gache).

Graphique 1. Somme cumulée depuis le début de l'année civile des ouvertures de faillites (redressements et liquidations judiciaires) dans les tribunaux de commerce



Champ : ouvertures de procédures de redressements et de liquidations judiciaires dans les tribunaux de commerce (les conversions de redressements en liquidations ne sont pas comptées comme de nouvelles procédures).

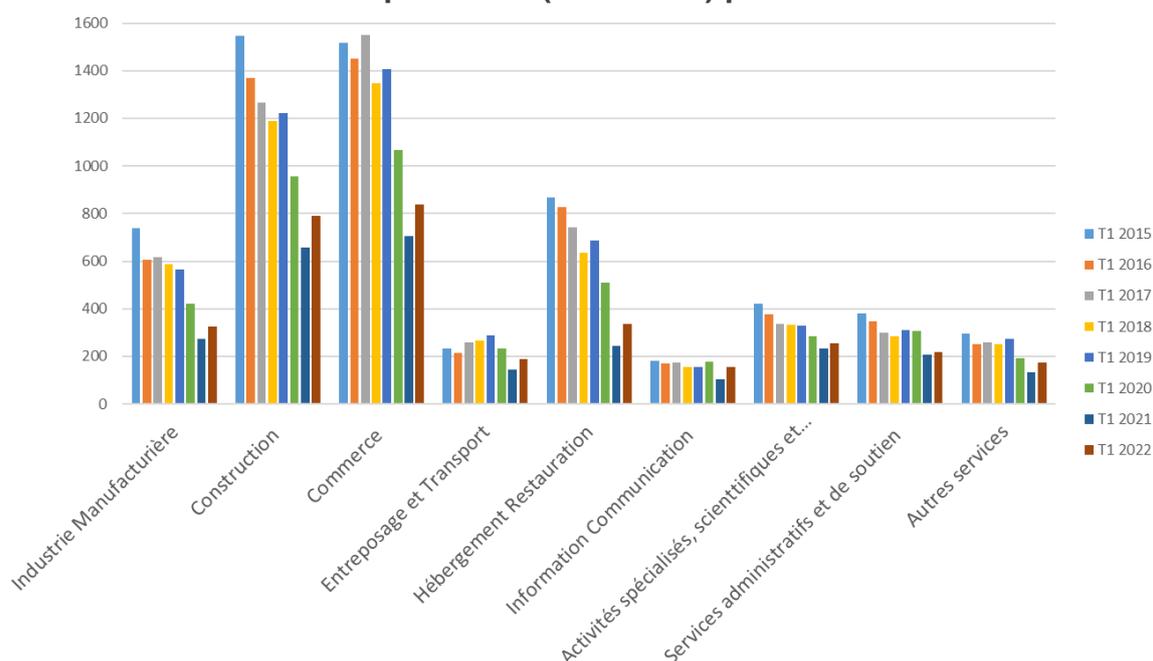
Lecture : à la fin du premier trimestre 2022, environ 7 900 procédures de redressement et de liquidation ont été ouvertes dans les tribunaux de commerce. À la même période, on en comptait environ 5 600 en 2021, 8 400 en 2020 et 10 800 en 2019.

Source : Bodacc (extraction du 22 avril 2022) ; calculs France Stratégie

2. Le constat fait sur l'ensemble des entreprises est aussi vrai au niveau de chaque secteur

Dans quasiment tous les secteurs qui enregistrent plus de 500 défaillances annuelles, le nombre de défaillances enregistré au premier trimestre 2022 est bien inférieur à celui enregistré en 2019 (voir graphique 2). Le secteur de l'information et de la communication fait exception, avec un niveau de défaillance comparable à celui de 2019. Le constat au niveau des secteurs est donc identique à celui fait au niveau de l'ensemble de l'économie. Les niveaux actuels de défaillance ne montrent pas de phénomène de rattrapage des faillites « manquantes » des années 2020 et 2021.

Graphique 2. Nombre de défaillances d'entreprises au premier trimestre de chaque année (2015-2022) par secteur



Note : comme le secteur d'activité n'est pas précisé pour certaines entreprises qui entrent en défaillance, ces procédures ne sont pas comptées ici. Les secteurs qui enregistrent moins de 500 défaillances par an ne figurent pas dans le graphique.

Lecture : au premier trimestre 2022, environ 300 entreprises de l'industrie manufacturière ont entamé une procédure de faillite auprès des tribunaux de commerce (redressement ou liquidation judiciaire), contre 250 environ au premier trimestre 2021 et 400 au premier trimestre 2020.

Source : Bodacc, base Sirene - Insee ; calculs France Stratégie